



Les infos en ligne du SNUipp 63

Jeudi

13

Décembre
2018

Communiqués de la FGR-FP

Annonces Macron : enfumage et arnaque



Fédération Générale des Retraités
de la Fonction Publique

FGR-FP 20 rue de Vignon 75009 PARIS
01 47 42 80 13 - www.fgrfp.org



Des annonces toujours pas à la hauteur de la crise sociale

Depuis trois semaines la protestation populaire des « gilets jaunes » a révélé une véritable fracture sociale touchant, au-delà du prix des carburants, à la question du pouvoir d'achat et à la fiscalité.

Le 10 décembre le président de la République annonce des mesures concernant le SMIC et les heures supplémentaires, toutes mesures financées par des baisses de cotisations ou d'impôt sur le revenu ; aucune hausse réelle de salaire.

La jeunesse qui lutte pour se construire un avenir n'a pas été évoquée. Il n'a rien dit sur les services publics qui se dégradent un peu plus chaque jour, rien non plus sur les problèmes chroniques des services de santé.

Par le refus de rétablir pleinement l'impôt sur la fortune et de revenir sur le CICE, le président refuse la mise en place d'une fiscalité plus juste et plus efficace.

Pour les retraités l'annonce de l'exonération de hausse de CSG pour les pensions de moins de 2000€ est bien loin de régler la question de la baisse du pouvoir d'achat que tous les retraités continueront à subir au travers de la désindexation des pensions.

Sur trois ans, de 2018 à 2020, tous les retraités verront quand même leur pouvoir d'achat reculer pour les uns de 4 % et pour les autres de 6 %.

Toutes ces questions les retraités les posent depuis des mois au travers des actions menées en septembre 2017, en mars et en juin 2018.

Si elles ne reposent pas sur une nouvelle répartition des richesses produites, les concertations annoncées pour les semaines qui viennent ne répondront pas aux questions posées par la fracture sociale ni à l'indispensable transition écologique.

Pour faire face à la crise sociale la FGR-FP revendique une véritable redistribution des richesses répondant aux aspirations des salariés et des retraités.

C'est sur ces bases que la FGR-FP appelle les retraités à se mobiliser.

Paris, le 11 décembre 2018

Baisse de la CSG : attention à l'enfumage !

Lors de son intervention télévisée du 10 décembre le président de la République a annoncé un retour du taux de CSG à 6,6 % (au lieu de 8,3%) en 2019 pour les retraités percevant une pension inférieure à 2000€.

Or le taux de CSG n'est pas directement défini à partir de la pension mais du revenu fiscal de référence (RFR).

Selon le porte parole du gouvernement Benjamin Griveaux les niveaux de RFR concernés par l'exemption de la hausse de CSG seraient de 22 354€ pour une

personne seule et de 34 200€ pour un couple (revenus 2017 mentionnés dans l'avis d'imposition reçu en 2018).

Pour une personne seule le plafond de 22 354€ correspond bien à une pension mensuelle de 2000€ à condition de n'avoir aucun autre revenu, comme une pension de réversion par exemple.

Pour un couple, avec un RFR de 34 200€, il ne faut pas que la somme des deux pensions dépasse 3000€ mensuels. Exemple, un couple avec une pension de 1700€ pour l'un et 1400€ pour l'autre n'est pas concerné par la mesure.

Rappelons aussi que le gouvernement maintient la désindexation des pensions sur les prix qui, à terme, va appauvrir considérablement les retraités. 2018 n'aura vu aucune revalorisation des pensions alors que l'inflation moyenne avoisinera les 1,3 %. Pour 2019 et 2020 le gouvernement prévoit une hausse des pensions de 0,3 % alors que l'inflation prévue devrait se situer autour de 1,6 %.

Sur ces trois années TOUS LES RETRAITES perdront, en niveau, au moins 4 % de pouvoir d'achat.

13 décembre



**Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr